

Coupe « Michel Sueur »**Règlement**

La Coupe Michel Sueur est une animation par équipes réservée aux **joueurs et joueuses de 60 ans et plus**, de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis qui complète les compétitions régionales en s'ouvrant à tous les compétiteurs dans une **ambiance conviviale**.

Les équipes sont composées uniquement de messieurs pour les simples et peuvent être mixte pour les doubles (une dame ne peut jouer qu'en double).

1) Organisation (nouveauté)

1 seule division composée de **2 niveaux de poules** de 5 ou 6 équipes, en fonction des équipes inscrites.

Les **premières poules**, avec uniquement les **poids les plus faibles** (regroupant les équipes avec les meilleurs classés et éventuellement des joueurs ayant eu un classement 15/4 et mieux auparavant), seront constituées, dans la mesure du possible, par **poids** et par **kilomètres**.

Pour les **autres poules**, ce seront les **kilomètres le critère n° 1**.

2) Inscriptions

Le club confirme l'engagement ou inscrit son (ou ses) équipes via ADOC et renseigne la (ou les) fiche(s) équipe(s) **avant le lundi 24 novembre 2025 (joueurs(ses) - coordonnées du capitaine et du correspondant obligatoires)**.

3) Compositions des équipes

- Les équipes se composent de **4 joueurs minimum**, licenciés au plus tard le **lundi 24 novembre 2025**.
⇒ Tous les joueurs inscrits dans la composition d'équipe pourront participer aux rencontres quelle que soit l'évolution de leur classement mensuel.
- Une ou deux dames peuvent faire partie de l'équipe, mais une seule ne peut jouer **uniquement en double**.
- Le **simple n° 1** est joué obligatoirement par un **licencié du club d'origine**,
- Les joueurs de simple **ne peuvent pas** jouer le double,
- La hiérarchie de classement doit être respectée à chaque rencontre (actualisée chaque mois).

Si un club a un **effectif restreint dans cette catégorie d'âge**, il peut s'assurer le concours d'**1 ou 2 joueurs maximum issus d'un club voisin, au moment de l'inscription de l'équipe**, aux conditions suivantes :

- Appartenir à un club **n'engageant pas** d'équipe,
- Être un joueur 4^{ème} série ayant un **classement inférieur ou égal au joueur n° 2**, au moment de la composition de l'équipe,
- Être licencié(e) **avant le lundi 24 novembre 2025** (date limite composition de l'équipe),
- Être signalé par mail à Catherine Duchâtele, assistante administrative de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis (catherine.duchatelet@fft.fr).
⇒ Seule la Ligue pourra le (les) saisir et compléter votre fiche équipe.

Au final, le poids de votre équipe sera calculé sur la base des **4 meilleurs joueurs** qui composent votre équipe.

Un (ou plusieurs) joueur(s) non inscrit(s) dans la fiche équipe (**remplaçant licencié dans le club**) peut participer à condition d'avoir un **classement égal ou inférieur au joueur n° 4 de l'équipe composée le jour de la rencontre** et être licencié au plus tard la veille de la rencontre.

4) Clubs engageant plusieurs équipes

Un club engageant **plusieurs équipes** peut les composer par « affinité » selon le souhait des joueurs(euses). Dans ce cas, les équipes seront **figées** (les joueurs inscrits dans une équipe ne peuvent pas jouer dans une autre).

Cependant, l'**équipe 1** sera l'équipe ayant le **poids le plus faible**.

5) Rencontre

La rencontre comporte **2 simples** (compte pour **1 point**) et **1 double** (compte pour **2 points**) en appliquant le **format 1** (3 sets à 6 jeux) dans toutes les parties, dans l'ordre suivant :

- Simple n° 2
- Double
- Simple n° 1.

Points attribués :

Victoire : 3 points,

Nul : 2 points,

Défaite : 1 point.

Si lors d'une rencontre, un des points de règlement n'est pas respecté, l'équipe sera disqualifiée pour cette rencontre.

6) Calendrier

Les rencontres se déroulent la **journée**, en **semaine** selon le calendrier ci-dessous.

Il est prévu une période de **3 semaines pour jouer chaque rencontre**.

Les 2 capitaines devront se mettre d'accord sur une date dans cette période de 3 semaines. Si aucun accord est trouvé, la date officielle de la rencontre sera le dernier vendredi de la phase concernée (date butoir).

Le capitaine de l'équipe **qui reçoit doit contacter** l'équipe adverse **au moins 15 jours avant** la date de rencontre.

Important :

L'équipe qui reçoit doit préciser la **date réelle de rencontre**, si celle-ci ne se déroule pas le jour de la date butoir, **par mail** à catherine.duchatelet@fft.fr et jcm.lecas@gmail.com afin de pouvoir saisir la feuille de match le jour-même (**préciser la poule et le code club**).

Si une équipe connaît une indisponibilité prévisionnelle, elle doit contacter par mail l'équipe adverse pour envisager **d'avancer** la rencontre, y compris dans les périodes précédentes.

Si une équipe est gênée par l'occupation des installations, elle peut proposer au club adverse de la recevoir.

Si la rencontre n'est pas jouée à la date butoir, l'équipe qui recevait devra informer la commission qui statuera (pas de report possible dans la période suivante).

Calendrier 2026 :

1^{ère} journée : du lundi 05 janvier au vendredi 23 janvier 2026

2^{ème} journée : du lundi 26 janvier au vendredi 13 février 2026

3^{ème} journée : du lundi 16 février au vendredi 6 mars 2026

4^{ème} journée : du lundi 9 mars au vendredi 27 mars 2026

5^{ème} journée : du lundi 30 mars au vendredi 17 avril 2026.

7) Interpoules

A l'issue de ces rencontres, une phase d'interpoules (vainqueurs de chaque poule) sera organisée sous forme de tableau à élimination directe **dans les clubs avec ***, **dans la semaine de la date indiquée sur le tableau** (fin avril, mi-mai et fin mai 2026).

Si en cas de force majeur la rencontre ne peut avoir lieu à la date prévue, vous pouvez proposer la nouvelle date par mail à catherine.duchatelet@fft.fr et jcm.lecas@gmail.com avec l'accord des 2 capitaines. **C'est cette nouvelle date qui fera foi.**

La finale se déroulera courant juin 2026 à l'Amiens AC – 10 allée des tennis à Amiens.

Le match de **double** comptant, comme pour la phase préliminaire, pour **2 points**, en cas de match nul durant cette phase, set et jeux seront calculés **automatiquement** par la Gestion Sportive pour déterminer le vainqueur.

Important : les classements étant mis à jour simultanément sur Tenup, toute équipe qualifiée pour les interpoules **s'engage à disputer chaque rencontre** jusqu'à son élimination, finale comprise.

Tout forfait (cas de force majeure) **qualifie automatiquement l'équipe battue au tour précédent.**

8) Terrains phase Interpoules

La phase finale se déroulant après le 1^{er} avril, les rencontres peuvent se dérouler sur terrain extérieur (règlements sportifs).

Cependant, c'est le **club recevant qui décide** et qui en avise l'équipe adverse.